



SAINT-CYR-L'ÉCOLE  
(YVELINES)

DECISION DU MAIRE N° 2023/04/100 PRISE EN VERTU DE  
LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 MAI 2020

---

Commande Publique  
CS

**Objet :** Marché n° 2023-07 relatif aux travaux de réaménagement de réfectoires sur la commune de SAINT-CYR-L'ÉCOLE.

Le Maire de SAINT-CYR-L'ÉCOLE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article R. 2123-1,

Vu la délibération n°2020/05/8 du 25 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, une partie de ses propres attributions, et, en cas d'empêchement de Madame le Maire, à Monsieur Yves JOURDAN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire,

Vu le budget communal,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence lancé le 22 mars 2023 sur ACHATPUBLIC et sur la plateforme MarchésOnline, en vue de conclure le marché de travaux visé en supra,

Vu les neuf offres reçues,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Considérant après analyse, que les offres retenues sont économiquement les plus avantageuses et répondent au mieux aux besoins de la commune,

**D É C I D E**

**Article 1:**

Le marché alloti de travaux de réaménagement de réfectoires sur la commune de SAINT-CYR-L'ÉCOLE, sera signé avec les sociétés suivantes :

- Pour le lot n° 1 – Peinture, faux-plafonds, sols PVC :
  - Société JDS ENTREPRISE, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ÉVRY, sous le numéro 441 773 769, sise 4 route de Gisy, Burospace Bâtiment 12, 91570 BIÈVRES.
- Pour le lot n° 2 – Électricité :
  - Société ELEC 3D, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES, sous le numéro 492 915 194, sise 22 route de Gambais, 78550 BAZAINVILLE.
- Pour le lot n° 3 – Menuiseries extérieures :
  - Société SBR, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES, sous le numéro 750 796 906, sise 14 Avenue du Docteur Schweitzer, 78330 FONTENAY-LE-FLEURY.

**Article 2 :**

Ce présent marché, d'un montant total de 256.700,00 € HT et 308.040,00 € TTC, est décomposé comme suit :

- Pour le lot n° 1, le montant global et forfaitaire s'élève à : 157.836,00 € HT, soit 189.403,20 € TTC ;
- Pour le lot n° 2, le montant global et forfaitaire s'élève à : 19.540,00 € HT, soit 23.448,00 € TTC ;

- Pour le lot n° 3, le montant global et forfaitaire s'élève à : 79.324,00 € HT, soit 95 188,80 € TTC.

**Article 3 :**

Le marché prendra effet à compter de sa date de notification pour une durée de huit semaines.

**Article 4 :**

Les crédits afférents sont inscrits au budget courant.

**Article 5 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le 26 AVR. 2023

Certifié exécutoire  
par publication en ligne le : 27 AVR. 2023  
et  
par transmission  
en Préfecture des Yvelines le : 27 AVR. 2023



**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-président de Versailles Grand Parc



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Marché numéro 2023-07 relatif aux travaux de réaménagement de réfectoires sur la commune de Saint-Cyr-l'École.

---

**Date de transmission de l'acte :** 27/04/2023

**Date de réception de l'accusé de réception :** 27/04/2023

---

**Numéro de l'acte :** 2023-04-100 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 078-217805456-20230426-2023-04-100-AU

---

**Date de décision :** 26/04/2023

**Acte transmis par :** Jean Paul BOIRE

---

**Nature de l'acte :** Autres

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics